

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Date d'émission 18-févr.-2026

Date de révision 18-févr.-2026

Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 422666-5361714
ID du Produit 422666
Nom du produit ENTEC[®] 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO₃)
Numéros d'articles valables voir rubrique 16

Identifiant de formule unique (UFI) XREG-D0FT-1009-9PP9

Nom technique NPK ID 15:13:13 [MOP] (5S) COMP
Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais Industrielle Professionnelle

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
EuroChem Antwerpen NV, Haven 725, B-2040 Antwerpen BELGIQUE	EuroChem Agro France 68, rue de Villiers F-92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 33 (0)1 40 87 48 00 www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochem.group

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC
+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
---	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	10-<25	01-2119487950-27-0001	235-186-4 (017-014-00- 8)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	5-<10	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319) Oxid. Solid 3 (H272)	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	01-2119491248-30-0000	232-188-7	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	1650	2002	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5005	88.8888	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Empêcher l'eau de pénétrer le récipient de stockage, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais Tenir hors de portée des enfants Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Nitrate de potassium 7757-79-1	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m ³ ;	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL: 20 mg/m ³ ; fume	TWA: 10.0 mg/m ³ ;	TWA-GVI: 10 mg/m ³ ; STEL-KGVI: 20 mg/m ³ ;
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³ ;	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	TWA-TMW: 5 mg/m ³ ; respirable fraction STEL-KZGW: 10 mg/m ³ (2 X 60 min); respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 10.0 mg/m ³ ;	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	-	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA-GVI: 2.5 mg/m ³ ;
Dolomite 16389-88-1	-	-	-	TWA: 1.0 fiber/cm ³ ; respirable fraction, fibers TWA: 6.0 mg/m ³ ; inhalable fraction	-
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-	TWA-TMW: 1 mg/m ³ ; inhalable fraction TWA-TMW: 0.1 mg/m ³ ; respirable fraction, smoke STEL-KZGW: 4 mg/m ³ (4 X 15 min);	-	-	-

		inhalable fraction STEL-KZGW: 0.4 mg/m ³ (4 X 15 min); respirable fraction, smoke			
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothi azolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one 55965-84-9	-	TWA-TMW: 0.05 mg/m ³ ; 5-Chloro-2-methyl-2 ,3-dihydroisothiazol- 3-one and 2-methyl-2,3-dihydr oisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1 DS	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	TWA: 5 mg/m ³ ; fume Ceiling: 10 mg/m ³ ; fume	TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL: 20 mg/m ³ ; fume	-	-
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m ³ ; dust	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ; Ceiling: 5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ; STEL: 5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ;
Dolomite 16389-88-1	-	TWA: 10.0 mg/m ³ ; dust	-	-	-
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³ ; respirable dust
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA-VME: 10 mg/m ³ ; fume	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL: 20 mg/m ³ ; fume	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	TWA-VME: 10 mg/m ³ ;	TWA-AGW; 6 mg/m ³ (); respirable fraction	-	-	TWA-AK: 41.5 mg/m ³ ;
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA-VME (indicatif) : 2.5 mg/m ³ ;	TWA-AGW; 1 mg/m ³ (exposure factor 4); inhalable fraction	TWA-MAK: 1 mg/m ³ ; ;inhalable fraction Sk	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA-AK: 2.5 mg/m ³ ; pSk
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-	-	-	-	TWA-AK: 0.1 mg/m ³ ; STEL-CK: 0.2 mg/m ³ ;
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Nitrate de potassium 7757-79-1	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 5 mg/m ³ ;
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL: 20 mg/m ³ ; fume	-	TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL (REL): 20 mg/m ³ ; fume	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 10 mg/m ³ ;
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³ ;	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 30 mg/m ³ (calculated);	-	TWA: 10 mg/m ³ ; inhalable fraction	TWA: 4 mg/m ³ ; plaster dust	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ ; STEL: 7.5 mg/m ³ (calculated);	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 0.5 mg/m ³ ; STEL: 2.5 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 2.5 mg/m ³ ;
Hydrogénophosphate de calcium 7757-93-9	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ;	-
Dolomite	-	-	-	TWA: 6 mg/m ³ ;	-

16389-88-1					
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-	-	TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist	-	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ (set equal to the limit value for Nuisance dust; value calculated);	TWA-NDS: 10 mg/m ³ ; vapor and inhalable fraction STEL-NDSCh: 20 mg/m ³ ; vapor and inhalable fraction
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	-	-	TWA-NDS: 10 mg/m ³ ; inhalable fraction
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ ; STEL: 1.5 mg/m ³ (value calculated);	TWA-NDS: 2 mg/m ³ ;
Dolomite 16389-88-1	-	-	-	-	TWA-NDS: 10 mg/m ³ ; inhalable fraction
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA (VLE-MP): 10 mg/m ³ ; fume STEL (VLE-CD): 20 mg/m ³ ; fume	TWA: 5 mg/m ³ ; STEL: 10 mg/m ³ ;	-	-	TWA-(VLA-ED): 10 mg/m ³ ; fume STEL (VLA-EC): 20 mg/m ³ ; fume
Sulfate de calcium 7778-18-9	TWA (VLE-MP): 10 mg/m ³ ; inhalable fraction	-	TWA: 4 mg/m ³ ; inhalable fraction TWA: 1.5 mg/m ³ ;	TWA: 6 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA-(VLA-ED): 10 mg/m ³ ;
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA (VLE-MP): 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 1 mg/m ³ ; STEL: 2 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	TWA: 2.5 mg/m ³ ; STEL: 10 mg/m ³ ; pSk	TWA-(VLA-ED): 2.5 mg/m ³ ;
Dolomite 16389-88-1	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ; total aerosol	-	-
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-	-	-	-	TWA-(VLA-ED): 0.01 mg/m ³ ; respirable fraction
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-		TWA-MAK: 3 mg/m ³ ; respirable dust		TWA: 10 mg/m ³ ; fume STEL: 20 mg/m ³ ; fume
Sulfate de calcium 7778-18-9	-		TWA-MAK: 3 mg/m ³ ; respirable dust TWA-MAK: 3 mg/m ³ ; respirable fraction TWA-MAK: 10 mg/m ³ ; inhalable fraction		-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TLV-NGV: 2 mg/m ³ ;		-		TWA: 2.5 mg/m ³ ; STEL: 7.5 mg/m ³ ;
C.I. Pigment Green 7 1328-53-6	-		-		TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mists STEL: 2 mg/m ³ ; dust and mist
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin- 3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one 55965-84-9	-		TWA-MAK: 0.2 mg/m ³ ; inhalable dust STEL-KZGW: 0.4 mg/m ³ ; inhalable dust S		-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium	-	4 mg/g Creatinine -	-	8 mg/g Creatinine -	-

7789-75-5		urine - before following shift 7 mg/g Creatinine - urine - immediately after exposure or end of the shift		urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - before the next working day	-	-	-	

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	-	8.3 mg/kg bw/day [4] [6]	5.9 mg/m ³ [4] [6]
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	21.17 mg/m ³ [4] [6] 5082 mg/m ³ [4] [7]
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m ³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m ³ [4] [6]
Glycerides, C16-22 68002-70-0	-	63.75 mg/kg bw/day [4] [6]	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	0.97 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m ³ [4] [6] 5.58 mg/m ³ [5] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	-	-	0.38 mg/m ³ [4] [6] 1 mg/m ³ [5] [6] 1 mg/m ³ [5] [7]
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one	-	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
55965-84-9			

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	0.42 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.45 mg/m ³ [4] [6]
Sulfate de calcium 7778-18-9	1.52 mg/kg bw/day [4] [6] 11.4 mg/kg bw/day [4] [7]	-	5.29 mg/m ³ [4] [6] 3811 mg/m ³ [4] [7]
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m ³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m ³ [4] [6]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.19 mg/m ³ [5] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	40 µg/kg bw/day [4] [6]	-	0.035 mg/m ³ [4] [6]
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one 55965-84-9	0.09 mg/kg bw/day [4] [6] 0.11 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-
Glycerides, C16-22 68002-70-0	0.1 mg/L	-	0.01 mg/L	-	-
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	0.26 µg/L	1.6 µg/L	0.026 µg/L	-	-
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothia zolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one 55965-84-9	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate de potassium 7757-79-1	-	-	18 mg/L	-	-
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	-	-	10 mg/L	-	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	100 mg/L	-	-
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-
Glycerides, C16-22 68002-70-0	-	-	10 mg/L	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	3.76 mg/kg sediment dw	0.376 mg/kg sediment dw	550 µg/L	10 mg/kg soil dw	-
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothia zolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one 55965-84-9	0.027 mg/kg sediment dw	0.027 mg/kg sediment dw	0.23 mg/L	0.01 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc. Caoutchouc butyle. Gants imperméables. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Type de filtre recommandé :

Masque filtrant bucco-nasal. (FFP1).
Filtre à particules conforme à EN 143.

Dangers thermiques

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Autres équipements de protection

Aucune information disponible.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter toute formation de poussières. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide	
Aspect	Granulés	
Couleur	vert	
Odeur	Organique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	non applicable
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	400 °C	
Température de décomposition		UN S.1 -, Négatif
pH	4.5 - 5.5	100 g/L @ 20 °C
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	non applicable.
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	non applicable.
Hydrosolubilité		Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	non applicable
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	1100 kg/m ³	Aucun(e) connu(e)
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	non applicable
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	3 mm	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
Aspect	Granulés	90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives	N'est pas un explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité	Aucune information disponible.
Remarques	Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Comburants forts, acides forts et bases fortes. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) 3,129.50 mg/kg

ETAmél (voie cutanée)	4,186.64 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/L
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	1,387.5000 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure d'ammonium	= 1410 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Nitrate d'ammonium	= 2217 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg (Rat)	-	> 5070 mg/m ³ (Rat) 4 h

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure d'ammonium	-	LC50: =209mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure d'ammonium	Pas de PBT/vPvB
Nitrate d'ammonium	Pas de PBT/vPvB
Fluorure de calcium	Pas de PBT/vPvB

12.6. Endocrine disrupting properties Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Other adverse effects Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

Emballages contaminés Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Autres informations Engrais. Catalogue européen des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMSBC Code	B , MHB - OH
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3	
14.4	
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

4702-IV
 Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenu dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %)
 La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 250 t: Régime DC

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Pour des conseils sur l'utilisation sûre de ce produit, se reporter aux sections 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne sont pas applicables à ce produit

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
U.S. Environmental Protection Agency
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Japan National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
International Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Environment, Health, and Safety Publications
International Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) High Production Volume Chemicals Program
International Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Screening Information Data Set
United Nations World Health Organization (WHO)

Date de révision 18-févr.-2026

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Cette Fiche de données de sécurité est valable pour les numéros d'articles suivants :

Article

1010155769201, 1400001310 --- BULK --- ENTEC® 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO3)
101015635B201, 1400001262 --- 25KG ES --- ENTEC® 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO3)
1010156371801, 1400001263 --- 600KG BB --- ENTEC® 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO3)
101022807E701, 1400007202 --- 40KG - 1600KG GR --- ENTEC® 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO3)

Informations supplémentaires disponibles auprès de :

Commentaires

Annexe

Il n'y a pas de scénarios d'exposition en annexe pour les substances dangereuses corrosives ou irritantes contenues dans ce mélange ; des informations pertinentes sur l'utilisation sûre de ce produit sont disponibles à la section 8.